

Rapport après la visite des Facultés de Philosophie et de Théologie de l'Université Catholique de Lyon

10-12 avril 2011

1. INTRODUCTION

Composition de la commission

Les membres de la commission, désignés par l'AVEPRO, étaient :

- * Dr. Philippe VALLIN, prêtre oratorien, professeur de théologie systématique, Université de Strasbourg (pour la théologie)
- * Dr. Etienne VETÖ, communauté du Chemin Neuf, professeur de philosophie au Centre Sèvres, Facultés jésuites de Paris (pour la philosophie)
- * Dr. Jan Peters, jésuite, ancien professeur d'Arabe et d'Islamologie à l'Université Catholique de Nimègue (Pays Bas), ancien président de la Fédération Internationale des Universités Catholiques (coordinateur).

Programme de la visite

Le 10 avril la commission s'est réunie dans la soirée pour préparer les visites en ayant une première discussion sur les documents présentés par les deux facultés et sur la façon de mener les conversations et de préparer le rapport final.

Le 11 avril étant destiné aux entretiens avec la Faculté de Philosophie, la commission a reçu les responsables des trois cycles d'étude, les directeurs d'instituts, une représentation des étudiants des trois cycles et le responsable de la recherche pour terminer avec un rencontre avec les enseignants de la faculté. A plusieurs reprises, la commission a parlé avec le doyen et reçu une documentation supplémentaire concernant les programmes d'enseignement et les instituts autour de la faculté.

Au début de l'après-midi, la commission a eu un entretien avec le recteur de l'université, avec lequel elle a discuté la situation des deux facultés et fut informée par lui de la situation politique et financière, des priorités de l'université et aussi des projets du rectorat concernant le déménagement des deux facultés. Le recteur a confirmé que l'université attache une grande importance à ces deux facultés, malgré le relativement petit nombre d'étudiants. Mais il a continué à souligner la situation financière pénible de l'université qui ne permettra pas d'augmenter le budget pour réaliser quelques suggestions de la commission, surtout dans le domaine de la recherche.

Au cours des deux journées la commission a fait le tour des locaux et de la bibliothèque. Les locaux actuels, destinés à être abandonnés, sont vétustes et étroits, mais la bibliothèque, par exemple, offre des ressources très considérables au travail des étudiants et spécialement des chercheurs. L'espace de libre consultation (*self taking*) est, en revanche, beaucoup trop réduit, mais devrait s'accroître après le déménagement.

Le 12 avril la commission a reçu ceux qui ont préparé le document d'autoévaluation de la Faculté de Théologie, les responsables pour la recherche, des enseignants et des étudiants (du

premier et du deuxième cycle) et le responsable des antennes et annexes de la faculté. La commission a demandé et reçu le programme d'enseignement détaillé. Malgré le temps assez court (8h.30 – 18h), la commission a eu le sentiment d'être éclairée sur tous les aspects de la vie de la faculté. Plusieurs professeurs, cependant, étaient absents.

Dans la soirée la commission a donné une présentation globale de ses expériences et de quelques recommandations, d'abord à la faculté de théologie et après à la faculté de philosophie.

Travaux de la commission

La commission a été contente des documents préparatoires des deux facultés, qui étaient néanmoins très différents, celui de la faculté de philosophie donnant une description de l'actualité de la faculté, sans trop tenir compte du questionnaire envoyé et sans autoévaluation, celui de la faculté de théologie suivant minutieusement le questionnaire et mentionnant des recommandations pour l'avenir. Le rapport de la philosophie donne une vue d'ensemble très lisible, mais laisse des questions plus concrètes à côté, celui de la théologie est plus compliqué pour comprendre la réalité de la faculté mais donne un bon nombre d'informations parfois détaillées. Les deux rapports ont fourni à la commission une bonne base pour les entretiens avec les membres des facultés. La documentation que la commission a reçue au cours de la visite était utile et même nécessaire pour compléter le tableau.

La commission veut exprimer sa reconnaissance pour l'accueil dans les deux facultés, la coopération des doyens et l'atmosphère dans les réunions qui était toujours – sans exception – très ouverte.

Les discussions au sein de la commission étaient très positives et les membres se sont vite et facilement mis d'accord sur les analyses et les recommandations.

2. LA FACULTE DE PHILOSOPHIE

Le rapport de la Faculté de philosophie a été élaboré de manière précise et professionnelle et offre une bonne vision des activités actuelles de la Faculté, de ses liens avec les organismes attenants et avec d'autres institutions, ainsi que de ses projets. Les données mentionnées correspondent à ce que la commission a pu constater. La commission regrette toutefois un certain manque d'autocritique : les points faibles relevés explicitement par le rapport de la Faculté concernent presque uniquement le faible recrutement des étudiants, les difficultés financières et les difficultés liées aux locaux ; les limites constatées par la commission lors de la visite externe sur le plan de l'enseignement et de la recherche ne sont pas présentées et ne semblent donc pas avoir été perçues avec suffisamment d'acuité. Ce dernier point s'explique toutefois par le fait que la Faculté a voulu s'en tenir davantage à une description de la situation actuelle de l'enseignement et de la recherche et non à une évaluation.

La commission ne souhaite pas reprendre l'ensemble des données évaluées dans le rapport interne, mais souligner quelques aspects caractéristiques et présenter quelques recommandations.

2.1. Une bonne Faculté d'enseignement

La commission concorde avec le rapport de la Faculté pour souligner que l'un des points forts de celle-ci est sa taille humaine, qui permet un suivi personnel des étudiants et une attention à leurs besoins individuels, ainsi qu'une atmosphère familiale qui favorise le sérieux des études.

Les rencontres avec les étudiants et l'analyse de la présentation des cours permettent de conclure à une bonne qualité de l'enseignement, rigoureux sur le plan du contenu comme de la forme, et dispensé par des enseignants passionnés et dévoués.

La Faculté de philosophie de l'Université Catholique de Lyon est donc sans conteste une bonne Faculté d'enseignement. Au regard de l'histoire d'une institution qui a failli disparaître il y a une vingtaine d'années, il s'agit là d'un résultat remarquable, à attribuer à l'effort des équipes de direction et du corps enseignant.

2.2. La difficulté de recruter des étudiants

La commission concorde avec le rapport de la Faculté sur la difficulté qu'a celle-ci à attirer un nombre suffisant d'étudiants. Le problème est particulièrement sensible en 2^e cycle (Master) et c'est sur ce point que la Faculté aura à travailler à l'avenir.

La commission note toutefois que la Faculté a réussi à répondre partiellement à la difficulté pour le premier cycle en réussissant mieux que d'autres Facultés ecclésiastiques en France à mettre en place une convention avec l'Université d'Etat (Lyon 3). Le contexte est de toute façon difficile, puisque toutes les Universités françaises constatent une tendance générale de baisse d'intérêt pour la philosophie.

2.3. Les programmes

Les programmes des divers cycles de philosophie sont complets dans l'ensemble et sont conformes aux indications de *Sapientia Christiana*. Notons une bonne insistance sur les questions métaphysiques et un parcours qui honore l'ensemble de l'histoire de la philosophie, ainsi qu'un certain nombre de questions actuelles ou de « philosophie appliquée ».

Deux points faibles sont toutefois à relever :

- l'étude des auteurs et des courants de la philosophie anglo-saxonne n'est pratiquement pas assurée
- la proportion de temps d'enseignement consacrée aux bases de la philosophie morale est relativement réduite en premier cycle.

La commission recommande donc d'adresser ces deux aspects manquants.

2.4. Enseignement et formation

Comme cela a déjà été signalé, l'enseignement et le suivi des étudiants constituent des points forts de la Faculté de Philosophie. Celle-ci doit en être conscient et continuer à les soigner ; elle peut aussi s'appuyer sur son excellence en ce domaine pour attirer des étudiants.

Deux difficultés pédagogiques propres au premier cycle sont toutefois apparues au cours de la visite. D'une part, sauf exception, les étudiants ont peu de temps pour lire des œuvres philosophiques et peu d'incitations à le faire : ils se contentent souvent d'un travail sur les cours et les extraits donnés en cours. D'autre part, si la diversité culturelle et générationnelle des étudiants constitue une source d'enrichissement et une chance, elle présente aussi un véritable défi pédagogique au corps enseignant. Les disparités entre générations, tant sur le plan des formations préalables que des attentes vis-à-vis de l'enseignement dispensé, ont été tout spécialement mentionnées comme source de gêne. Sur le fond, cela transparait par exemple pour certains étudiants parmi les plus jeunes dans des incertitudes sur la manière d'articuler foi et raison, philosophie et théologie. Les enseignants sont conscients de ces difficultés et cherchent à y répondre, mais il serait souhaitable d'affronter la question de manière plus systématique.

La commission a constaté que les thèses de troisième cycle ne sont pas soumises à la vérification de lecteurs extérieurs à la Faculté avant la soutenance, ni même de manière systématique à la vérification de lecteurs internes.

La commission recommande donc à la Faculté :

- d'élaborer des moyens pour favoriser le contact direct avec les œuvres philosophiques en veillant à l'équilibre entre la charge horaire des cours et le temps disponible pour la lecture personnelle et en mettant en place des cadres qui stimulent, accompagnent et vérifient la lecture
- de réfléchir à la meilleure manière de faire face à la diversité du public, par exemple en réservant certains cours aux étudiants réguliers, souvent plus jeunes, ou en prévoyant en premier cycle une prise en charge plus explicite de la question de l'articulation foi et raison
- de préciser et de professionnaliser les conditions d'accès des thèses de troisième cycle à la soutenance.

2.5. Ambition et réalisme (1) : structure en pôle facultaire

La Faculté de philosophie est liée à quatre Instituts qui marquent fortement son fonctionnement et la charge de l'équipe de direction : l'UNIVA (Université de Vie Active), le SHS (Cycle en Sciences Humaines et Sociales), le CIE (Centre Interdisciplinaire d'Éthique), le CEPEC (Centre d'Expérimentation pour le l'Enseignement et le Conseil), organisme de formation pour le second degré de l'enseignement catholique.

Cette structure originale représente une chance pour la vitalité et la situation financière de la Faculté et offre un apport précieux pour l'UCLy dans son ensemble. La commission voudrait toutefois attirer l'attention sur le risque d'éclatement et l'effet centrifuge qu'implique cette complexité. De même, la surcharge pour l'équipe de direction est considérable et conduit à un épuisement évident : l'effort ne pourracertainement pas – et ne doit pas - être maintenu à moyen terme.

La commission recommande donc à l'Université Catholique de Lyon une sérieuse réévaluation du fonctionnement du pôle dans son rapport aux Instituts, soit par une plus grande autonomisation de certains Instituts en vue d'alléger la charge portée par la direction de la Faculté, soit en renforçant l'équipe celle-ci.

2.6. Ambition et réalisme (2) : promotion de la recherche

La promotion de la recherche fait partie des ambitions légitimes de la Faculté. Cet effort s'est nettement intensifié ces dernières années, comme en témoigne le développement ou la mise en place de plusieurs axes de recherches : philosophie médiévale et dialogue entre philosophie et monothéismes, philosophie française du XXe siècle et dialogue des civilisations (avec une insistance sur l'engagement social, notamment le catholicisme social lyonnais), philosophie de la nature, philosophie et théologie des sciences, et enfin anthropologie philosophique et sciences humaines. Notons de même les colloques et les liens avec d'autres institutions sur le plan national et international et les interventions à l'extérieur de la part des membres du corps enseignant. Il existe donc un véritable potentiel de recherche, et certains de ces pôles sont certainement appelés à une grande vitalité.

La commission redoute toutefois un risque de dispersion de l'effort. Le temps investi réellement dans la recherche par le corps enseignant correspond à un équivalent temps plein de 1,8. Il ne paraît pas possible dans ces conditions de soutenir une telle pluralité d'investissement, de manière sérieuse et sur la durée. Evidemment, une partie de ces investissements correspond à des financements obtenus pour développer de nouveaux pôles de recherche, mais ces derniers seront difficiles à maintenir avec un niveau de qualité suffisante à moyen et long termes et risquent donc de peser sur la qualité d'ensemble de l'effort de recherche de la Faculté.

L'enjeu est double : en premier lieu, permettre aux enseignants-chercheurs de concentrer leurs efforts et leurs forces, afin de mieux tirer partie du temps disponible et d'accroître leur compétence dans leur domaine propre. Il s'agit d'élaguer pour tirer partie au mieux de la vitalité réelle de la sève. Par ailleurs, l'approfondissement de domaines plus restreints de spécialisation permettra de rendre plus lisible les pôles d'excellence de la Faculté *ad extra*, et peut sans doute contribuer à attirer des étudiants de second cycle pour des Master à la spécificité plus marquée.

Comme l'indique le rapport de la Faculté, les charges pédagogiques et administratives ne favorisent pas le respect des 40% de temps consacrés en théorie à la recherche. Notons que les enseignants-chercheurs ont souvent davantage de temps alloué tant qu'ils n'ont pas obtenu leur doctorat ou HdR, mais que la difficulté devient aigüe par la suite. Or, non seulement le poids de ces charges administratives est-il augmenté par le surcroît de travail que représentent les Instituts (cf. *supra*, 5), mais le risque de dispersion dans une pluralité de pôles de recherche peut en outre limiter l'efficacité du temps réellement disponible pour celle-ci.

La commission recommande donc :

- une réévaluation des lieux d'investissement de la recherche en vue d'une concentration des forces disponibles sur un nombre plus limité de pôles ; plus spécifiquement, en ce qui concerne le travail consacré à la philosophie française du XXe siècle, il serait utile de demander l'avis de spécialistes extérieurs à la Faculté sur l'intérêt des archives Vialatoux
- une stratégie de valorisation plus marquée de certains Master en lien avec ces pôles
- une politique encore plus soutenue d'attention au temps consacré à la recherche par chaque enseignant : outre l'allègement de structure déjà préconisé (cf. *supra*, 5), peut-être est-il possible d'envisager la mise en place de semestres sabbatiques, notamment pour des enseignants portant par ailleurs de lourdes charges administratives.

3. LA FACULTE DE THEOLOGIE

3.1. Sur le rapport d'auto-évaluation

L'institution

Ici, le rapport paraît lucide et vrai. L'autonomie de fonctionnement de la faculté de théologie semble bien respectée par les autorités de l'Université, malgré son caractère déficitaire. Le service ecclésial qu'elle veut assurer peut donc être exercé dans d'assez bonnes conditions institutionnelles.

La vision et la mission

Il semble, à lire le rapport, que la faculté mesure l'ampleur de sa tâche et ne s'exagère pas sa réussite actuelle dans le double défi d'honorer, avec une compétence convenable, les trois degrés des diplômes canoniques, et de constituer un pôle universitaire attractif pour les 23 diocèses du Centre-Est et du Sud-Est.

De fait, si le niveau du baccalauréat canonique (à Lyon : « licence ») correspond à peu près aux exigences de *Sapientia christiana*, les masters dont certains sont prometteurs devront être mieux définis. Pour le niveau du doctorat, la faculté avoue modestement dans son auto-évaluation devoir ouvrir une « collaboration » avec les autres facultés françaises, ou même, nous a-t-on dit sur place, une mutualisation des moyens. C'est en effet souhaitable.

En revanche, le rapport est trop pessimiste, lorsqu'il juge « insuffisant » l'accompagnement des étudiants étrangers. L'esprit de dévouement des enseignants et des assistants administratifs, dans une structure réduite, se déploie au contraire au service de tous les étudiants, d'après leur propre témoignage.

Le rayonnement régional de la faculté de théologie, au sens de la grande région du quart Sud-Est, est difficile à « concrétiser », dit le rapport. De fait, la rencontre sur les antennes extérieures ou parcours associés a montré que la faculté était peu connue au-delà de la province métropolitaine de Lyon. Il a été parlant d'apprendre que l'antenne de Sophia-Antipolis, aux portes de Nice, quoique très indépendante de l'UCLy pour son fonctionnement, avait su construire une identité bien définie et dynamique. La faculté de théologie sait que son avenir se joue sur ces deux aspects : la définition d'une cohérence très lisible et l'efficacité de la mission.

Motivation pour une orientation nouvelle

Ici, le rapport paraissait un peu désenchanté et timide. On rêvait, semble-t-il, d'une symbiose plus étroite avec les Églises particulières. La visite aura révélé que la faculté pouvait, bien plus qu'elle ne l'imagine et l'espère, atteindre rapidement un degré de crédibilité qui l'accrédite auprès des évêques, des séminaires, des centres de formation religieuse. Pour cela, sa fonction d'enseignement doit afficher une cohérence nette et des ambitions réalisables.

Les recommandations, réfléchies par la commission et touchant les dénominations disciplinaires comme la répartition structurelle des enseignements n'ont pas d'autre intention que d'aider la faculté à représenter devant ses partenaires une identité pédagogique et scientifique mieux définie. C'est pourquoi aussi, on voudrait lui éviter de se disperser, par exemple, dans le télé-enseignement.

Statistiques

Les tableaux statistiques ont été réalisés avec un grand soin, mais l'abondance de chiffres ne peut pas dissimuler que les effectifs d'étudiants validant les années de diplôme sont à la fois très faibles et en baisse continue, par rapport aux auditeurs libres. Le télé-enseignement par internet qui recrute de grands nombres d'« étudiants » ne comporte en réalité que quelques rares cours et, en l'état, n'est pas du tout un instrument orienté à la validation des diplômes.

3.2. Programmes et structures de diplômes

Le diplôme de licence

La faculté a choisi de construire les cinq années du baccalauréat canonique, en complétant ses ressources propres par les ressources de la faculté de philosophie, sans qu'il soit demandé, aux séminaristes par exemple, de commencer un cursus de deux années dans cette autre faculté. Un programme spécial est donc aménagé en fonction des parcours respectifs des étudiants présents : comme ils sont peu nombreux, le directeur du parcours initial peut tailler sur mesure les éléments de philosophie requis. Il semble que ce parti pris pédagogique soit performant. L'offre de philosophie, qui compte des cours d'introduction spécialement destinés aux théologiens, est précise, variée et complète.

En revanche, notre commission s'est interrogée sur le bien fondé de la structure pédagogique qui est le cadre de la licence en cinq années : « Parcours initial » / « Parcours d'approfondissement ». Sans doute, la faculté accueille, en particulier, un public de religieuses qui ne peut consacrer 5 années à la formation théologique ; d'où ce « DUET » (pour Diplôme Universitaire d'Études en Théologique) qui atteste d'un parcours de « niveau intermédiaire », proposé aussi comme *terminus ad quem* des antennes de La Baume – Aix en Provence et de Sophia-Antipolis.

Sur la théologie fondamentale

La difficulté qui est apparue regarde l'absence de la dénomination de « Théologie fondamentale » au début du parcours lyonnais de théologie. En effet, la théologie fondamentale est techniquement une matière initiale puisqu'elle assure les fondements de crédibilité du discours de Révélation. Mais elle soutient des prétentions légitimes à atteindre le rang d'une discipline scientifique, et non pas celui d'une propédeutique du dogme, à un niveau simplement introductif. Or, le programme du baccalauréat canonique de Lyon ignore la dénomination de « théologie fondamentale », même dans le cycle de master qui ne connaît qu'une mention « dogmatique ».

On repère cependant des contenus de théologie fondamentale dans un cours d'« Initiation à la théologie – A », en 28h, cours magistral et travaux dirigés intégrés (cf. Livret d'études 2010-2011 : 1^{er} cycle, p. 25). Cependant, le terme de « Révélation » est absent du programme de ce cours, de même que les thèmes spécifiques de « l'acte de foi », du « mystère d'Israël », de « l'accomplissement des Écritures » etc. L'« Initiation à la théologie – B », symétrique, correspond clairement à la dénomination qu'il porte, en caractérisant la forme chrétienne de la théologie par ses dogmes essentiels : Trinité, Incarnation etc. Il ne s'agit plus là de théologie fondamentale.

Par ailleurs, le parcours de baccalauréat comporte une succession de cours sur les religions (« Introd. au judaïsme », livret p. 62 ; « Introd. au bouddhisme » sous la rubrique Philosophie, p. 81 et 84), sans que ces enseignements soient articulés organiquement selon leur lieu d'ancrage

méthodique qui est, au sein même de la théologie fondamentale, *la théologie chrétienne des religions*, à distinguer de la pratique du *dialogue interreligieux*.

Recommandation : La faculté devra restructurer son parcours initial, en proposant la dénomination de deux cours magistraux de **théologie fondamentale** : un cours sur la Révélation, l'acte de foi, et les religions : un cours sur la triade Écritures / Tradition / Magistère. Le niveau de ces cours doit être un niveau universitaire avec des références nourries dans un domaine capital de l'intelligence théologique. On abandonnera le mot d'« initiation » en ce contexte.

Sur la théologie dogmatique

L'examen de la structure du baccalauréat a soulevé une autre perplexité dans la commission. Quelques enseignements de dogme (christologie ; ecclésiologie) sont présentés avec une division entre un cours A, censément commun pour tous et obligatoire, et des cours B, qui prolongent la même matière en offrant deux options au choix de l'étudiant. Exemple : « Ecclésiologie – A », cours magistral en 28h, puis « Ecclésiologie – B2 Missiologie » également en 28h. L'option « Ecclésiologie – B1 » n'apparaît pas dans le livret des cours 2010-2011. Autre exemple : « Christologie – B2 » (livret des études 2010-11, p. 94) qui suppose à la fois un cours commun de « Christologie – A », lequel n'est pas proposé en 2010-11 et une autre option de « Christologie – B1 », non proposée cette année. L'étudiant doit donc dans le baccalauréat suivre 56h d'ecclésiologie et 56h de christologie. Il semble que ce compte soit à la fois excessif, s'agissant d'une matière de baccalauréat, et insuffisante, si l'on pense par exemple que l'option « missiologie » regarde davantage une spécialisation de master (licence canonique) et enlève par conséquent des heures précieuses au cours d'ecclésiologie générale, lequel pourrait se développer en 3 x 14h, par exemple.

Cette structure absorbe une partie considérable de l'emploi du temps et non sans conséquences sérieuses sur l'organisme de la théologie dogmatique requis par *Sapientia christiana*. En dogmatique, le parcours du baccalauréat de Lyon ne comporte pas du tout de cours sur la grâce, renvoyé dans le master (cf. Livret des études 2010-11, 2^{ème} – 3^{ème} cycle, p. 40). Par ailleurs, l'anthropologie théologique comme discipline organique n'est pas nommée et se trouve réduite à la portion congrue, puisque en l'absence d'un cours sur la grâce, il ne reste que le cours « Création et eschatologie » (Livret 1^{er} cycle, p. 95), en 28h seulement.

Recommandations :

a. La faculté devra réviser et rationaliser la structure en cours A-B, et réserver probablement la possibilité des options pour le master. Un cours unifié de christologie, par exemple, fournira d'une manière toujours composée les éléments scripturaires et d'histoire du dogme comme ceux de systématique, les opinions disputées d'écoles théologiques et les développements de la doctrine magistérielle, en un domaine où c'est le même sujet « Église » qui reçoit en continuité les lumières de l'Esprit Saint sur le mystère central de la foi chrétienne. Pour le baccalauréat, on ne devra pas isoler en option une « christologie contemporaine » (livret des études, p. 94), comme si la Tradition interprétative du mystère du Christ pouvait se polariser, d'un côté, en une christologie purement historique, univoque et close et, de l'autre, en une christologie d'herméneutique ouverte, émancipée des données contraignantes de la tradition.

b. On veillera à permettre à l'étudiant, par le cours sur « Le dogme trinitaire » et les *missions* des Personnes divines (livret, p. 98), d'articuler l'aspect sotériologique de la christologie, fort

estompé dans le programme (Est-ce l'option de « Christologie-B1 » ? Est-ce traité en « Christologie-A » ?) avec l'aspect sotériologique de la pneumatologie, autrement dit la grâce.

c. La commission recommande donc de procurer un cours sur **la grâce**, dès le baccalauréat.

e. De même, un cours d'**eschatologie** doit être donné pour lui-même. Il est probablement trop ambitieux et difficile, au moins au niveau du baccalauréat, de fournir en seulement 28h un cours de protologie en même temps qu'un cours d'eschatologie. Le programme du cours (livret, p. 95) ne nomme d'ailleurs pas dans les questions sur la Création les problématiques obligatoires sur l'état de justice originelle et du péché originel (cf. *Catéchisme de l'Église Catholique*). Comme ces problématiques sont en effet de traitement difficile, on peut imaginer de les réserver pour le master spécialisé en dogmatique.

Suggérons, en pensant à celui-ci, que toutes les questions d'anthropologie théologique convergent et s'ordonnent dans le mystère de la Vierge Marie, « la nouvelle Ève », chère à Irénée de Lyon : dans la ville des lumières du 8 décembre, un séminaire scientifique de mariologie en master intéresserait certainement les esprits.

Pour conclure cette analyse du parcours de licence (Bacc. canonique), la commission fait remarquer qu'elle n'a pas d'observations à apporter sur la cohérence pédagogique et scientifique des parcours de sacramentaire, d'exégèse, aux approches variées, ou encore des parcours de théologie morale, de patrologie ou d'histoire. Tout cela est convaincant.

Par ailleurs, il est à mettre au crédit de la faculté l'institution fort précieuse d'un « examen final », préparé en séminaire et qui reprend l'ensemble du programme.

Le diplôme de master

La commission souligne les opportunités très avantageuses que la faculté de théologie de l'UCLy peut retirer de la cohérence nette de ses deux diplômes de licence / master ou baccalauréat canonique / licence canonique. Les évêques, les supérieurs religieux, les responsables de centre de formation, trouveront grand intérêt à repérer des diplômes de bon niveau scientifique, proposés sur deux années et qui répondent à une définition disciplinaire claire et profilée.

La distribution et le profil des spécialités

Les sept mentions sont utiles mais mériteraient pour certaines d'être parfois mieux définies et, en général, mieux alimentées dans la spécialité elle-même. En effet, plusieurs mentions empruntent les uns aux autres des cours et des séminaires qui composent pour chaque étudiant un menu à la carte. L'idée, qui est inévitable et en soi recevable, entraîne comme conséquence manifeste que la *mention* de spécialité sur les deux années n'est honorée que pour 49 crédits [soit 10 + 7 + 5 + 7 + 20 (le mémoire) = 49] sur 120.

a. La mention « Théologie dogmatique » qui comporte seulement trois cours : « La grâce du Christ », « La Révélation », et « Le mystère de la Trinité selon saint Thomas d'Aquin », devrait être nommée à cause du cours fort bienvenu sur la Révélation : « Théologie fondamentale et dogmatique ». On ne voit rien ici qui permette d'intégrer une réflexion de théologie fondamentale sur les religions, quand la préoccupation en ce domaine est matériellement si présente à la faculté, à la fois dans le 1^{er} cycle et dans la recherche. Le maillon du master paraît indispensable.

b. La mention « Exégèse biblique » aboutit, elle aussi, au volume de 49 crédits sur 120. C'est trop peu.

c. La mention « Théologie morale » est, elle, mieux pourvue dans sa spécialité, à cause des cours pris au Centre interdisciplinaire d'Éthique dont les propositions attractives s'ajoutent aux cours et séminaire de morale, soit 61 crédits [=10 + 7 + 5 + 5 + 7 + 7 + 20] / 120.

d. La mention « Histoire de l'Église » ne comporte que 14 crédits d'histoire, au sens formel, sans compter les 20 crédits du mémoire. À quoi s'ajoutent 5 crédits d'un cours d'« Histoire de la théologie » (*sic*) donné dans le cadre de l'École doctorale de Lyon II, université d'État.

e. Les deux mentions d'exégèse spécialisée : « Judaïsme biblique et apocalyptique », d'une part, d'autre part « Lecture biblique et sciences du langage » sont en revanche bien alimentés de l'intérieur de la discipline et scientifiquement convaincants. Peut-être sont-ils même trop spécialisés au regard du master mention « Exégèse biblique » si peu fourni en cours et séminaire d'exégèse.

f. La mention « Histoire de l'Église – Patrologie » ne comporte elle aussi que 50 crédits spécialisés, mais très pointus et attractifs à cause de *Sources chrétiennes* et Lyon II.

Recommandations : sur le profil des masters

On peut à partir de cette analyse encourager la faculté à définir des profils plus accentués dans chaque grande discipline ou mention, d'une part, et même à profiter de l'environnement lyonnais pour affiner et enrichir encore ces mentions. Il semble qu'en Histoire de l'Église, l'université d'État de Lyon puisse fournir des ressources, ainsi qu'en patristique.

On s'étonne que la mention « Théologie dogmatique » ne soit pas plus étoffée du côté de l'ecclésiologie et de l'œcuménisme, si bien représentés scientifiquement dans les rangs de la faculté. La théologie des religions, au sens le plus technique (développement du dogme, *Nostra Aetate*, débats d'opinions [Geffré, Dupuis, etc.], expression du Magistère : *Dominus Jesus*), devrait prendre une place légitime au degré du master, et rendrait de grands services aux pratiques diocésaines du dialogue interreligieux.

Le diplôme du doctorat

Relevons les conventions pour un doctorat conjoint avec l'université d'État (cf. livret d'études 2^{ème}-3^{ème} cycles, p. 24) : elles sont à coup sûr le gage d'une validation scientifique de haut niveau.

La rencontre de la commission avec les doctorants n'a pu s'organiser. Mais le document de témoignages recueillis a manifesté clairement que leur petit nombre, leurs engagements pastoraux, les contrastes dans leur formation initiale et leurs motivations, interdisaient pratiquement la réalisation de l'idée actuelle d'*équipede recherche*, d'émulation scientifique. Ces dernières années, les soutenances paraissent concerner des individualités, même si l'année 2011-2012 promet une moisson plus abondante.

Recommandations :

À ce degré académique, c'est la confortation des diplômes de licence et de master qui pourrait entraîner dans son cercle vertueux l'accréditation morale du 3^{ème} cycle de doctorat lyonnais. Il reste

que les enseignants continueront de diriger des thèses en fonction de leur spécialité personnelle et de leur réputation scientifique, laquelle est en plusieurs cas très solide et enviable.

La commission encourage à la pratique institutionnelle de la lecture préalable et de l'autorisation de soutenance par des lecteurs extérieurs à la faculté de théologie.

3.3. La recherche

On pourrait reprendre point par point le rapport d'auto-évaluation qui était lucide sur la situation actuelle.

Commençons par saluer la recherche individuelle des enseignants, lesquels, malgré des tâches administratives et pédagogiques lourdes, parviennent à publier dans un volume et selon une qualité très estimables : aucune critique de ce côté-là.

Il y a cependant des limites manifestes à l'activité de recherche. L'absence de bourses à offrir à des candidats au doctorat est une première limite. Le manque d'échanges internationaux d'enseignants ou d'étudiants en constitue une seconde. Le rapport parle lui-même, p. 22-23, d'une nécessité de « promotion » de la réputation de la faculté en France et à l'étranger.

Les laboratoires et centres de recherche sont-ils assez articulés à l'activité des masters ? On peut le penser pour le Centre Chrétien pour l'Étude du Judaïsme adossé sur un master homonyme, de même pour le CADIR. De même, le laboratoire sur la traduction du *Livre des Chroniques* de la LXX appartient à un vaste réseau fort réputé dans l'université d'État, en France et à l'étranger. En revanche, notre analyse de la licence et du master de théologie dogmatique, constatant le défaut récurrent de la dimension structurante de la théologie fondamentale, renforce notre perplexité devant la situation méthodologique de deux organismes de la recherche : le *laboratoire d'islamologie* et le CECR (Centre d'Études des Cultures et des Religions). Comment inscrivent-ils leurs recherches dans le décor doctrinal et scientifique de la théologie catholique ?

Recommandations :

Le titre discret mais très pertinent du 3^{ème} laboratoire : « La mémoire chrétienne comme acte de tradition » nous a paru fournir un excellent concept organisateur de la recherche théologique à Lyon. C'est un concept de théologie fondamentale qui engage tous les mystères du fait et du dogme chrétiens, ses documents et ses monuments. Il semble que l'on puisse conjurer l'éparpillement méthodologique sous cette intention unifiante. Ensuite, à chaque centre, à chaque équipe et laboratoire, de s'ordonner peu à peu dans ses programmes et ses colloques sur ce foyer de convergence.

Nous conseillons la programmation concertée des séminaires et des colloques, par exemple sur un rythme quadriennal ou quinquennal.

4. Suggestions pratiques pour la procédure de AVEPRO

Notons, comme une remarque de méthode, que la tâche des commissions de l'AVEPRO serait grandement facilitée, si elles disposaient une semaine à l'avance du tableau complet des enseignements effectivement dispensés dans chaque diplôme : licence et master. En effet, la pratique aujourd'hui habituelle des cours dits « cyclés », auxquels assiste la totalité des étudiants inscrits dans des années différentes du même diplôme, opère fatalement une rotation dans les livrets annuels imprimés pour les étudiants. Ces livrets, distribués aux membres de la commission à leur arrivée, ne comportent donc pas l'ensemble des cours du diplôme puisque ces cours ne sont pas tous donnés chaque année. Il n'a pas été toujours simple de reconstituer l'ensemble des programmes, tels que *Sapientiachristiana* en a établi la structure.

De même il serait souhaitable que les membres de la commission puissent vérifier la qualité des thèses du troisième cycle. Une liste pourrait être envoyée quelques semaines d'avance, afin qu'ils puissent consulter un ou deux textes à leur choix. Les thèses des trois dernières années pourraient être mises à la disposition de la commission durant la visite.

Philippe Vallin
Etienne Vetö
Jan Peters.

Remarques suite au Rapport AVEPRO Faculté de Philosophie Lyon

Nous avons été heureux de la manière dont s'est déroulée la visite, même si le timing a été jugé court par tous. Les échanges ont été cordiaux, confiants et bienveillants.

Le rapport reçu est encourageant, en même temps qu'il confirme et éclaire plusieurs points de veille, d'amélioration et d'exigence à viser. A sa lecture, nous souhaitons relever quelques points non pour "contester" le rapport, mais pour aider à approfondir l'échange présent et à venir entre la Faculté et l'AVEPRO.

-p.2, il est noté que le rapport de notre faculté a été fait "sans trop tenir compte du questionnaire envoyé et sans auto-évaluation".

-Pour le premier point, nous avons tenu compte du questionnaire point par point dans la rédaction du rapport mais nous nous sommes aussi référés au "Handbook", et il nous a semblé difficile de répondre à tous les items du Guide sans les synthétiser autant que possible, tout en respectant les grands axes indiqués.

-Pour le second, le souhait de la majorité des membres de la Commission a été de rester descriptif, pour laisser à la Commission son plein rôle d'évaluation, ce que le rapport note ensuite lui-même p.3 ("la Faculté a voulu s'en tenir davantage à une description (...) et non à une évaluation")

-p.3, une précision: la Faculté a failli disparaître il ya 25 ans (plutôt que 20 ans) avant que P.Gire devienne Doyen.

-p.4, nous remercions la Commission pour les manques relevés en Philosophie anglo-saxonne et en philosophie morale, ainsi que de la nécessité d'améliorer la procédure de soutenance des thèses. Par contre, que les étudiants aient "peu d'incitations" à lire des oeuvres philosophiques ne nous semble pas correspondre à ce que nous faisons, même si peuvent certainement être améliorés les parcours de lecture exigés ou souhaités.

-p.6, concernant les recommandations pour la recherche:

-nous ressentons la nécessité relevée de "concentrer" autant que possible les forces existantes, mais aussi celle de maintenir une pluralité d'axes garantissant le caractère complet de la formation anthropologique et métaphysique, en même temps que nos liens institutionnels avec les autres Instituts et Poles Facultaires (Théologie, sciences physiques et sciences sociales). Que cela puisse apparaître comme une "dispersion" au regard de ce qui se passe dans les Facultés d'Etat doit-il conduire à des "spécialisations" telles qu'elles feraient disparaître l'équilibre organique qui nous est propre ? C'est à nos yeux une vraie question pour l'avenir.

- nous souhaitons préciser que les chercheurs travaillant sur les Archives J.Lacroix et J.Vialatoux sont davantage jusqu'ici extérieurs que internes à la Faculté (historiens et philosophes de Lyon 2, Lyon 3, Paris-Sorbonne, Lille 3, ICP, ICT, Louvain, Namur, Univ. Grégorienne, CNAM etc...voir les colloques et publications de ces dernières années). Ces Fonds sont un support pour les recherches sur la philosophie française et l'Ecole lyonnaise du catholicisme social, mais ils n'ont pas vocation à mobiliser toute la recherche de la Faculté.

A Lyon, le 31 mai 2011,
Pour le Conseil de Faculté,
Emmanuel GABELLIERI, Doyen